

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023



N° 3/2023

Le 10 février deux mil vingt-trois à 19 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 3 février 2023.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjointes ; Mmes Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, Coulon, M. Berthelot, Mme Konan, M. Rousseau, Mmes Barre, Vigne et M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Bourgoin par Mme Delamarre, M. Rauzier par M. Desmedt, Mme Dollez par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par M. Choquet, M. Kwak par Mme Barre, Mme Flagothier par Mme Bonnet.

ABSENT : M. Lenoble.

Secrétaire de séance : Béatrice DELAMARRE

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Tarifs de l'Espace Jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DÉCIDE d'appliquer les tarifs ci-après pour les vacances de février 2023 et les différentes actions de l'Espace Jeunesse :

• **Vacances de février 2023** :

	St Justois	Extérieur
Patinoire	4 €	6 €
Cinéma	1.50 €	2.50 €
Cam'Club	2 €	4 €
Top Chef	2 €	4 €
Tarif à la semaine		
Semaine 1	15 €	25 €
Semaine 2	15 €	25 €

- **Autres tarifs loto du 3 mars 2023**
 - 2 € le carton, 10 € les 6, 16 € les 12
 - Tombola : 2 € le ticket
 - Restauration :
 - Bière : 2 €
 - Boisson soft : 1.50 €
 - Café et bouteille d'eau : 0.50 €
 - Crêpe : 1 €
 - Sandwich, croque-monsieur et hot-dog : 2 €

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental